

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causam servitii hujus apostolicæ cathedræ doctrinæ inniati. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)  
 Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita  
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

# LA LIBERTÉ

## journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

### PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE . . . . .	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . . . . .	» 40 »	19 »	33 »

Prix du numéro : 40 centimes.

### Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg  
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSELL & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG, 70, rue des Epouses; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

### Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.  
 Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

## LES TRAINS DE NUIT et la Confédération

Nous sommes arrivés hier à cette conclusion que les trains de nuit ne sauraient être rémunérateurs pour les Compagnies; on ne saurait, en outre, sous prétexte d'utilité publique, charger indéfiniment ces dernières de prestations nullement prévues dans le cahier des charges. Les concessions sont un contrat bilatéral qu'il faut savoir respecter.

Les trains de nuit seront avant tout et presque exclusivement des trains postaux. A ce titre, c'est à la Confédération à les entreprendre et à en faire les frais, comme elle institue et paie les autres courses postales.

Qu'on n'allègue pas l'exemple des pays voisins où les trains de nuit sont à la charge des Compagnies. Dans tous ces pays, l'Etat a contribué, dans une proportion importante, aux frais de construction des chemins de fer. L'Etat a ainsi sacrifié des capitaux considérables, dont la rémunération se trouve dans les sacrifices faits par les Compagnies pour la célérité des communications postales.

En Suisse, la Confédération profite des chemins de fer, qui, un excepté, ne lui ont pas coûté cinq centimes. Les Compagnies font gratuitement le transport des effets postaux et des articles de messagerie, ainsi que du personnel du service postal. Pour cette partie de son administration, la Confédération n'a pas d'autre dépense que la fourniture des wagons du service ambulancier.

Qu'on fasse le compte de ce que coûterait ce service, si la Confédération devait le payer elle-même, et l'on verra quels immenses avantages elle retire des chemins de fer. Serait-ce trop de demander au fisc fédéral de faire du moins la dépense des trains de nuit, que les Compagnies ne peuvent entreprendre sans ruiner leurs actionnaires?

Le département des postes fédérales dirige un service, du reste très satisfaisant, de voitures postales qui desservent jusqu'aux parties les plus reculées du pays. Le compte-rendu administratif de l'année 1882 (le dernier que nous ayons pu

consulter), porte les dépenses de ce service à . . . . . 3,886,711 fr.  
 et les recettes à . . . . . 2,124,246 »  
 Différence 1,762,465 fr.

Telle est donc la somme des sacrifices que l'organisation des courses postales impose à la Confédération.

Tout en louant le département des postes des services rendus au pays avec des dépenses modérées, nous lui demandons de compléter cette organisation par des trains qui accélèrent les communications entre les parties extrêmes du pays.

Les trains de nuit existent sur la ligne du Gothard, sans rétribution fédérale; mais il faut se souvenir que la Confédération a alloué un subside pour l'établissement de cette ligne, et que le service postal de nuit peut être envisagé comme la rente de ce subside.

On a évalué à 650,000 fr. la dépense brute de trains de nuit entre Genève et Romanshorn, avec bifurcation sur Bâle à Olten ou à Brugg, et à 500,000 fr. la dépense nette. C'est l'intérêt à 4 1/2 % d'un capital de douze millions et demi. Certes en dépensant sur les lignes suisses l'intérêt de ce capital pour l'amélioration du service postal, la Confédération ne fait pas un sacrifice en proportion de ce que les Etats voisins ont dépensé pour la construction de leurs chemins de fer.

Quand les comptes de la Confédération bouclent par des bonis qui sont de plus de deux millions pour 1883 et qui iront grandissant chaque année, n'est-il pas juste d'affecter une part plus grande des recettes à des améliorations du service postal? Aimerait-on peut-être mieux englober ces bonis dans de stériles dépenses militaires?

## Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 27 mars

Aujourd'hui seulement, j'ai le plaisir indiscutable de lire le N° 34 du *Bien public* et le N° 34 du *Confédéré*.

Dans le *Bien public* je trouve une soignée correspondance, intitulée: *Enfoncé M. Brandt!* (c'est le nom du fabricant des pilules suisses et d'une réclame tapageuse).

Cet article est ce que j'ai lu de plus impudent depuis la mort de Mgr Cosandey et de M. Chaney; le journal des « modérés »,

signalant une de mes lettres à la *Liberté*, prétend qu'en faisant ressortir que M. le conseiller d'Etat Théraulaz n'est plus propriétaire d'un magasin de confection on « engage le public à ne pas oublier le chemin du magasin Théraulaz-Chiffelle ».

Le *Bien public* parle de « détours rusés » etc., etc., et prétend que la *Liberté* aurait tout simplement fait une réclame pour le magasin Théraulaz.

Voici ce que disait la *Liberté* :  
 « Notre correspondant de Berne nous a écrit pour nous signaler l'exploitation que l'on fait de cet incident (arrestation des anarchistes Falk et Otter) dans le monde politique et surtout parmi les journalistes qui assistent aux débats des Chambres fédérales. »

Je pourrais citer au besoin le nom d'un journaliste libéral, qui, à propos de ces arrestations, m'a parlé d'une « violation flagrante » de la loi fribourgeoise sur les « incompatibilités » par un « conseiller d'Etat »; je puis citer en outre la dépêche envoyée de la ville fédérale à la *Zürcher Post* (N° 62 du 13 mars), où il est dit, en parlant des arrestations faites à Fribourg: « Un anarchiste est par hasard employé chez M. Théraulaz, député fribourgeois au conseil des Etats. »

Cela prouve suffisamment ce qu'on a dit dans les rangs des journalistes, qui ne lisent guère la *Liberté*, mais qui ne sont que trop disposés à accepter sans contrôle toutes les calomnies de la coalition radicalo-bienpublicienne. Ces assertions mal fondées ont circulé au Palais fédéral; il m'a semblé nécessaire d'en prévenir la *Liberté*, et quiconque ose parler d'une réclame à propos de cet incident ne prouve pas autre chose que sa mauvaise foi.

Passons maintenant au *Confédéré*. Ce journal s'exprime comme suit, dans son numéro 34 :

« La *Liberté* publie le discours de M. Jaquet sur les taxes postales des journaux; nous félicitons l'honorable député de la Gruyère de son discours qui gagnerait à ne pas passer pour voir le jour par la main du sieur Schuh. »

Voici ma réponse: La main de ce sieur Schuh ne s'est jamais souillée du tablier franc-maçonique, sous lequel il y a tant de charlatanisme, tant de tripotages et tant de haines contre le christianisme. L'excellent discours de M. Jaquet, reproduit dans les colonnes de la *Liberté*, montre que les « libertards » sont assez équitables, pour reconnaître ce qui est bon et juste, partout où nous le trouvons, au risque même de voir cet acte d'impartialité, servir au *Confédéré* de prétexte pour insulter celui qui a fait les démarches pour obtenir le discours de M. Jaquet et le faire reproduire.

## Dépêches télégraphiques

CANNES, 29 mars.

Le duc d'Albany, fils de la reine Victoria, est mort subitement, hier, à Cannes, des suites d'un accident.

Mercrèdi, il y avait bataille de fleurs sur la tribune du Club nautique, lorsque le prince fit une chute de la hauteur de sa chaise et fut transporté à la villa. La mort aurait été provoquée par une hémorragie interne. Les détails manquent au sujet de ses derniers moments. Il serait mort à 4 heures du matin.

Le colonel Parceval, propriétaire de la villa qu'il habitait, a télégraphié à la reine. A Nice, la colonie anglaise est très émue; on croit que le corps partira à minuit.

ROME, 28 mars.

Il paraît maintenant avéré que les différents gouvernements ont fait entendre, par l'intermédiaire de leurs représentants accrédités auprès du gouvernement italien,

d'énergiques représentations au sujet de l'arrêt de la cour de cassation qui consacre la spoliation de la Propagande.

BERLIN, 28 mars.

D'après les journaux du soir, M. Sargent a décliné le poste de ministre à St-Petersbourg auquel l'avait appelé le gouvernement de Washington; il sort du service diplomatique et doit retourner en Amérique où il reprendra sa place au Sénat.

LONDRES, 28 mars.

Un télégramme, daté de Hong-Kong, dit que l'on discute dans l'armée française du Tonkin la question de l'occupation du port chinois de Amoy comme gage contre la Chine.

Le revenu des douanes de ce port est évalué à 220,000 dollars.

Cette occupation contrarierait très peu le commerce étranger.

PARIS, 28 mars

Une dépêche du général Millot annonce l'attaque de Hong-Hoa comme imminente.

Hong-Hoa est le dernier refuge des Pavillons-Noirs.

LONDRES, 28 mars.

Un correspondant du Caire, télégraphie ce qui suit: Le bruit a couru, dans la journée, que Khartoum était tombé aux mains du Madhi. Il est impossible de confirmer ou de contredire les rumeurs vagues qui circulent à ce sujet depuis quelques jours.

LONDRES, 28 mars.

Lord Granville et lord Hartington ont visité hier M. Gladstone. Ensuite un conseil de cabinet s'est réuni dans la soirée. On croit que des nouvelles graves reçues de sir E. Baring relativement à la situation de Gordon pacha ont provoqué cette réunion du conseil.

PARIS, 28 mars.

Mercrèdi a eu lieu la réunion annuelle des évêques fondateurs et protecteurs de l'Université catholique d'Angers.

De l'ensemble des rapports qui ont été lus, il résulte qu'aucune diminution ne se manifeste dans le chiffre des étudiants ni

aucun signe de décadence dans le succès des examens.

PARIS, 28 mars.

Le conseil d'Etat, obéissant aux volontés du ministre Ferry, a condamné comme d'abus Mgr Freppel. C'était prévu.

NEW-YORK, 28 mars.

Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, dans une lettre pastorale, condamne vivement la confiscation des propriétés de la Propagande, parmi lesquelles se trouve le Collège américain de Rome. Il exprime l'espoir que l'Amérique interviendra, dans l'intérêt de la civilisation, de la religion et de la propriété menacée.

LE CAIRE, 28 mars.

Les forces qui se trouvent à Souakim ont reçu l'ordre d'évacuer cette ville.

L'on signale de nombreux cas d'insolation parmi les troupes.

le gré des cantons intéressés, le Conseil fédéral, de son côté, serait disposé à l'agréer comme administrateur ecclésiastique du Tessin, étant bien entendu que cette charge serait purement provisoire et que si la mort de Mgr Lachat surviait avant l'issue des négociations pour le règlement définitif de la question, les intéressés auraient à s'entendre pour fixer un nouveau mode provisoire.

Le Conseil fédéral apprit dès lors d'une manière certaine que le Saint-Siège était disposé à négocier sur ces bases. Le moment était donc venu de faire part de ces ouvertures aux sept cantons du diocèse de Bâle, qui pouvaient se trouver incidemment intéressés à telle ou telle solution donnée à la question tessinnoise. Le Conseil fédéral leur exposa l'état des négociations, l'issue qu'elles pouvaient avoir pour eux, savoir la possibilité de choisir un nouvel évêque de Bâle, et il termina sa circulaire en leur disant : « Il vous appartient maintenant de voir s'il vous convient que nous donnions suite aux propositions du Tessin pour ce qui vous concerne directement. »

La circulaire du Conseil fédéral émettait en outre l'idée qu'une conférence préalable entre ses délégués et ceux des sept cantons pourrait être utile. Il offrait de provoquer cette conférence si les cantons le lui demandaient. Six des cantons lui en ont fait la demande, mais le gouvernement de Berne a répondu qu'il ne participerait pas à la conférence projetée. Le Conseil fédéral a fait connaître se refus aux six autres cantons. Il attend les communications ultérieures qu'ils lui feront avant de reprendre les négociations avec le Tessin.

Le prochain rapport de gestion fera connaître la suite donnée à cette affaire, qui est toujours pendante.

**MILITAIRE.** — Comme nous l'avons annoncé hier, le Conseil fédéral vient de publier une ordonnance concernant l'introduction d'exercices militaires préparatoires pour jeunes gens de 16 à 20 ans. Le temps d'instruction ne pourra être inférieur à 60 heures annuellement. Cette instruction regarde les cantons auxquels un terme de quatre ans est accordé pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution de l'ordonnance. Les communes sont chargées de fournir gratuitement les engins et les locaux. Une autre ordonnance indiquera plus tard les mesures à prendre pour organiser les exercices de tir pour les jeunes gens de 18 à 20 ans.

**ANARCHISTES.** — D'après la *Nouvelle Gazette de Zurich*, le Conseil fédéral acquiesce toujours plus à la conviction qu'il ne saurait s'en tenir à l'expulsion de quatre individus seulement, alors qu'il se trouve environ quatre cents anarchistes en Suisse. D'autre part, dans les sphères gouvernementales bernoises, on a exprimé l'avis que, tout au moins, les trente anarchistes qui appartiennent encore aujourd'hui à l'association de la *Freiheit* devraient être renvoyés du pays.

**MONNAIES.** — Il résulte de réclamations parvenues au Conseil fédéral que malgré les procès et condamnations de Marseille et Aix, l'industrie de la fabrication de pièces pour l'Orient a repris avec un entrain qui ne laisse pas que de jeter un assez triste jour sur la Suisse. C'est à Genève que cette nouvelle industrie s'est décidément implantée. Une nouvelle enquête est ouverte et on peut s'attendre à voir surgir une seconde édition de l'affaire des pièces égyptiennes avec une loi fédérale à la clef.

Le journal de la Société des maîtres imprimeurs suisses contient dans son numéro de février la reproduction d'un entrefilet du *Stadtblatt* de la ville de Berne, constatant une singulière erreur commise dans l'impression des nouveaux billets de Banque suisses. Sur ces billets, dans le texte allemand, on lit : « Die Bank von..... zalt dem Ueberbringer, etc. » Or, *zalt* au lieu de *zahlst* est un néologisme qui ne figure pas même dans les livres des plus audacieux réformateurs de l'orthographe allemande.

Le même journal des maîtres imprimeurs publiés, d'autre part, une lettre de l'imprimerie Stämpfli à Berne, adressée à ce sujet au *Stadtblatt*, disant que les plaques ont été livrées telles quelles à la maison Stämpfli par le département des finances.

Il résulte de cette déclaration que les plaques pour l'impression en noir, qui devait être faite sur le fond des billets pour nos trente à quarante banques différentes d'émission, dans les trois langues allemandes, française et italienne, ont été exécutées en Angleterre, comme s'il manquait en Suisse d'imprimeries ou d'établissements faisant des clichés, capables de s'en charger, et cela sans commettre la faute d'orthographe que présentent les plaques portant le texte allemand.

Il paraît du reste incompréhensible, ajoute le *Journal des Maîtres-Imprimeurs*, que la maison Stämpfli n'ait pas découvert cette faute et refusé le tirage jusqu'à ce qu'elle eût été corrigée.

**Berne**

On écrit de Berne au *National* : « Il y a quelque temps, un laitier de Saint-Imier, soupçonné d'avoir baptisé ses bidons, fut traduit devant le juge sous prévention de falsification de sa marchandise. Fut-il acquitté par le juge ou condamné par celui-ci et acquitté par la cour d'appel, c'est ce que j'ignore ; toujours est-il que le laitier fut acquitté et que cet acquittement fit du bruit à Saint-Imier. Le maire de cette localité se plaignit à M. de Steiger, directeur de l'intérieur, lui demandant à quels moyens il fallait recourir pour empêcher les laitiers de vendre de l'eau pour du lait.

« M. de Steiger tailla sa plume et rédigea séance tenante une philippique fort bien tournée et dans laquelle il fustigeait (style *Berner-Bote*) juges et tribunaux bernois. La Chambre de police y était malmenée ; M. de Steiger lui disait son fait et ne mettait pas des gants pour exprimer son opinion à cet égard.

« La philippique rédigée, M. de Steiger l'envoya à M. le maire de Saint-Imier qui la publia dans le *Jura bernois*.

A son tour, la philippique fit du bruit. On se l'arracha, on la commenta, on s'en amusa. C'était drôle tout de même de voir un membre du gouvernement bernois éreinter la justice de son pays.

« Pourtant, la cour suprême a pris la chose de travers et n'en a pas ri le moins du monde. Sur une protestation de la Chambre de police, elle a siégé, toutes Chambres réunies, et a décidé de porter plainte au Grand Conseil contre M. de Steiger conseiller d'Etat député à la Constituante, chef des indépendants, etc., etc. A l'heure où je vous écris, la plainte a été envoyée ; elle est signée par tous les membres de la Cour suprême, même par ceux qui appartiennent à l'opinion conservatrice. Elle est conçue en termes assez peu flatteurs pour le conseiller d'Etat, à qui, entre autres, elle reproche trop de légèreté (*Leichtfertigkeit*). Ce mot-là sera sensible à un homme qui s'est toujours pris au sérieux.

Plus loin, la cour explique le fait, sur lequel s'est appuyé l'indépendant épistolier. Si le

laitier a été acquitté, c'est que la loi ne permettait pas qu'il fût condamné. »

\*\*\*

La votation cantonale pour les lois sur la Caisse hypothécaire, l'organisation communale, la fabrication et vente de l'alcool, etc., aura lieu le 11 mai, en même temps que la votation fédérale.

**Zurich**

Le *Vaterland* raconte qu'un grand bal a eu lieu l'autre jour à Zurich. Pas moins de 1960 cartes avaient été délivrées. La plupart des dames portaient un costume de mascarade ; on peut évaluer à 800 le nombre des personnes qui étaient masquées.

Nous n'aurions pas pris la peine de faire mention de cette fête mondaine, si la religion catholique n'y avait pas été bafouée d'une manière ignoble. Dans cette cohue de masques sautillants, on a fait figurer des religieux, des Capucins, un abbé de monastère, un Jésuite, en leur prêtant des poses ridicules. Le masque qui remplissait le rôle de Jésuite faisait semblant de convertir une jolie Alsacienne. On est allé jusqu'à mettre en scène un évêque, Monseigneur Mermillod.

Voilà comment l'Athènes suisse entend la civilisation, la tolérance et les bonnes manières.

La *N. Gazette de Zurich* qui s'occupe ces jours de calomnier le canton de Fribourg ferait mieux, dit le *Vaterland*, de balayer devant sa porte.

\*\*\*

Le nouveau bâtiment destiné aux laboratoires de chimie de l'Ecole polytechnique fédérale, pour la construction duquel l'Assemblée fédérale a voté, dans sa session de décembre, un crédit de 1,337,000 fr., doit être très prochainement commencé. On calcule que la construction durera trois ans. L'emplacement choisi est la Rämistrasse prolongée ; le bâtiment se trouvera donc près de l'Ecole d'agriculture et de sylviculture, ainsi que de l'Observatoire.

\*\*\*

La ville de Zurich compte un appareil téléphonique pour 49 habitants. Aucune ville d'Europe n'a atteint jusqu'ici un proportion aussi forte.

**Schwyz**

Un campagnard de la commune de Schübelbach devait se rendre à une inspection d'armes à Sieben. Apparaissant il voulut jeter un dernier coup d'œil sur son arme ; mais celle-ci était chargée et elle fut manœuvrée si maladroitement que le coup partit et vint frapper le campagnard en pleine poitrine. Ce malheureux a expiré trois jours après au milieu des plus cruelles souffrances.

\*\*\*

La presse radicale colporte le bruit que l'abbaye d'Einsiedeln aurait vendu à l'étranger un service de porcelaine très précieux, que l'Etat ou la ville de Zurich aurait autrefois donné comme souvenir à l'abbé du riche monastère. Ce racontar est faux d'un bout à l'autre. Le service en question n'est ni un souvenir, ni une antiquité ; il a été acheté par l'abbaye, vers la fin du siècle dernier, à un fabricant de Bendlikon. D'ailleurs, l'acquisition en a été faite par un citoyen considéré de Zurich même, qui est amateur de ces sortes d'objets. Il ne s'agit donc point d'une dilapidation de souvenirs historiques et nationaux.

**Glaris**

Les comptes d'Etat pour l'année 1883 bouclent par un boni de 70,207 francs. Le

budget de 1884 prévoit un excédent de recette de 10,500 fr. Le taux de l'impôt a été réduit d'un demi pour mille.

**Soleure**

Le Grand Conseil de Soleure a élu conseiller d'Etat M. Rod. Kyburg, radical.

**Bâle-Campagne**

M. Oberer, vice-président du tribunal d'appel, a remis sa démission au Landrath ; elle est motivée par le prochain départ de M. Oberer pour Bâle, où il va, comme cela a été annoncé, prendre la rédaction de la *Grenzpost*.

**Vaud**

Les 4 cartouches de dynamite saisies sur Russier, à Ouchy, avaient, ainsi que les capsules, été déposées au poste de police d'Ouchy, puis transportées à Lausanne le lendemain par le commissaire. Seulement, un des agents, par simple curiosité, cache une de ces capsules. Jeudi soir, vers 7 heures 1/2, il essaya imprudemment de défaire cette capsule pour en examiner le contenu ; une explosion se produisit tout à coup et le malheureux eut le pouce et l'index de la main gauche emportés et les deux mains labourées.

Le docteur Roux immédiatement appelé, lui donna les premiers soins et fit transporter le blessé à l'hôpital.

**Genève**

Maurice Schulze, l'un des anarchistes expulsés par l'arrêté du Conseil fédéral, a été amené jeudi par des agents de la police bernoise à Genève, où il a un frère qui a demandé à visiter avant son départ. Il a été conduit le lendemain à la frontière française.

**NOUVELLES DE L'ÉTRANGER**

**Lettre parlementaire**

(Correspondance particulière de la *Liberté*).

Paris, 27 mars.

En prenant possession du fauteuil présidentiel de la commission du budget, M. Rouvier a prononcé un discours qui n'est qu'un développement de sa récente allocution devant l'Union républicaine.

Il reconnaît, tout d'abord, que « la situation des finances publiques ne se présente plus sous les dehors brillants des exercices qui se soldent par de larges excédents » ; mais, s'hâte-t-il d'ajouter, « elle n'a cependant rien d'inquiétant. »

A l'entendre, l'exercice 1881 se serait soldé par un excédent de plus de 400 millions, tandis que les exercices 1882 et 1883 ont laissé des déficits de 38 à 40 millions seulement. Ces chiffres sont faux, car ils font abstraction des dépenses du budget extraordinaire, des ressources réclamées aux caisses d'épargne et de nombreux emprunts. Il n'est donc pas permis de s'en prévaloir pour leur opposer les sommes consacrées à l'amortissement et déclarer qu'en définitive les budgets des deux derniers exercices se sont soldés en équilibre.

Aussi, c'est avec une certaine surprise que la France entendra M. Rouvier prononcer ces mémorables paroles : « Rien ne saurait justifier les alarmes que l'esprit de parti cherche à jeter dans le pays. »

Et que dire de cette phrase gigantesque : « En redoublant de sévérité et de vigilance dans la gestion des finances de la République... ? Messieurs les budgétaires républicains pourront redoubler vingt fois sans que leur sévérité et leur vigilance constituent de sérieuses garanties pour les finances nationales ».

**Elisade Montfort**

Par J.-M. VILLEFRANCHE

(Suite.)

XIII

LA CATASTROPHE

Elisa, après avoir payé son tribut à la faiblesse humaine, se sentait déjà raffermie par la grâce divine qu'elle avait invoquée dans son cœur. S'appuyant sur ce secours et sur le témoignage d'une bonne conscience elle reprit avec assez de tranquillité :

— Ma bonne Madeleine, ce m'est une bien vive consolation de voir qu'au milieu de mes infortunes il me reste deux âmes charitables, deux amis qui compatissent à mes chagrins, m'encouragent dans mes faiblesses, me tendent une main secourable dans la pauvreté. Cette pensée est un baume précieux sur mes blessures, et je n'ai pas de paroles pour vous exprimer ma reconnaissance. Mais tu me fais une proposition inacceptable. Ton cœur promets-moi de te le dire, ton excellent cœur,

dans cette circonstance, trompe la raison. Une fuite non seulement ne me mettrait pas à l'abri, puisque les poursuites de la justice, avant trois jours, nous aurait infailliblement rattrapés ; mais elle donnerait une terrible apparence de vérité aux accusations calomnieuses ; elle éveillerait contre toi-même et contre ton mari les soupçons les plus graves ; vous seriez regardés comme mes complices et enveloppés dans mon infamie. Dieu voit mon innocence ; à lui de la faire éclater, s'il le juge à propos, et il saura bien en trouver le moyen.

— Mais savez-vous, Madame, de quelles lèvres est sortie la calomnie ?

— Non, mon amie, je ne veux pas le savoir. J'exposerais peut-être mon âme à concevoir un ressentiment qui éloignerait de moi la miséricorde divine et qui me rendrait trop difficile d'aimer, comme c'est mon devoir, ceux que je croirais mes ennemis. Daigne le ciel écarter de mon esprit tout ce qui pourrait offenser la charité ! Je voudrais, en ce moment n'avoir rien vu et rien entendu... Madeleine, prions plutôt pour les calomnieurs, quels qu'ils soient. Peut-être sont-ils plus aveuglés par la passion que sciemment et volontairement coupables du mal qu'ils font.

— Tout ça, c'est fort beau, répliqua la compatissante jardinière ; mais j'ai toujours entendu dire que nous sommes obligés de maintenir et de préserver notre honneur et notre vie. Ces deux biens n'appartiennent pas qu'à nous ; ils sont aussi à nos enfants et à notre famille. Je ne comprends donc pas comment vous pouvez hésiter à repousser une imputation aussi grave et à la rejeter, au besoin, sur son auteur, ou du moins sur le vrai coupable.

Moi, voyez-vous, après ce que vous m'avez raconté de la conversation de Madame Elvire et de la vieille Marthe dans la serre, je n'hésite pas. C'est l'une des deux qui a fait le coup, et plus probablement la vieille !

— Pour sûr, dis-tu ? Et d'où tires-tu cette certitude ? Savons-nous quelles étaient exactement ses intentions ? Ne se pourrait-il pas que le crime, si crime il y a, eût été commis par un autre, et pour d'autres motifs ? Et s'il m'arrivait de lancer contre mon prochain une accusation pareille, et de ne pouvoir en fournir la preuve, quelle responsabilité n'assumerais-je pas en face de Dieu et des hommes ? Quelle responsabilité surtout s'il était innocent ! Comment me laverai-je de la tache de calomniatrice et de la honte qui y est attachée ? Non, non, Madeleine, loin de moi ces funestes conseils ; je veux m'en remettre entièrement à la justice et à la clémence du souverain Maître.

Après avoir ainsi parlé, Elisa se mit à genoux devant un crucifix appendu à la muraille et récita à haute voix la prière suivante, que Madeleine, elle aussi, accompagna mentalement :

« SEIGNEUR JESUS-CHRIST, vous voyez quelle nouvelle et terrible tempête menace ma tête coupable, coupable non de ce dont on m'accuse en ce moment, mais de bien d'autres fautes que vous seul connaissez. Il vous est également facile de l'éloigner de moi ou de m'en écarter ; mais je sais que dans l'un et l'autre cas, vous agirez selon votre justice impénétrable et selon votre impénétrable miséricorde à mon égard. Que votre volonté s'accomplisse donc, ô mon JESUS-CHRIST ; donnez-moi seulement la force de m'y conformer avec joie.

Mais surtout, daignez pardonner à ceux qui en affligent sans motif une créature humaine rachetée comme eux de votre sang, violant votre sainte loi et vous font à vous-même le plus grand outrage. Eclairer leur conscience, ô JESUS-CHRIST ; pénétrez-les de votre grâce, faites-leur sentir la malice de leur conduite, et puissent-ils goûter bientôt les ineffables douces de ceux que vous prodiguez au pêcheur sincèrement repentant ! »

— Madame, dit tristement Madeleine, lorsqu'Elisa se fut relevée, vous êtes aussi bonne que je suis méchante. Vous êtes un ange, Madame ! Pardonnez-moi de vous avoir donné des conseils peu charitables... je croyais qu'on doit avant tout défendre sa peau et préserver sa réputation...

— Je ne prétends pas que tu aies complètement tort, Madeleine ; oui, on peut se défendre, on le doit même, mais à la condition de ne nuire à personne.

— Excepté au vrai coupable, dit Madeleine. — Fort bien, Madeleine, quand on le connaît. Mais le connaissons-nous ? Non, n'est-ce pas ? Alors attendons en paix. Que s'il plaisait à Dieu de confondre pour un moment les calculs de la justice humaine en la laissant s'égarer et frapper l'innocence, ne devrais-je pas m'estimer heureuse de me voir suspendue à la même croix où expira JESUS-CHRIST, l'innocence même ? Crois-tu que ce fut trop d'un pareil supplice pour racheter mes fautes et embellir ma couronne dans le ciel ?

(A suivre.)

les. En additionnant des zéros on n'obtient pas d'habitude une forte somme.

Mais voyons les remèdes proposés par Monsieur Rouvier à notre situation budgétaire.

Tout d'abord, il déclare qu'il faut éviter de nouveaux impôts. Puis il émet l'opinion qu'il faut réagir contre la manie du gaspillage et faire des économies.

En définitive, pas de conclusion; car il ne suffit pas de crier sur les toits que des économies sont nécessaires — tout le monde est d'accord sur ce point —; il importe surtout d'indiquer comment ces économies pourront être réalisées. Sur ce point important, M. Rouvier garde le silence. Ce mutisme constitue le plus formel aveu d'impuissance.

Dans la discussion qui s'est engagée à la Chambre au sujet de Madagascar, M. Vaulcomte, député de l'île de la Réunion, a déclaré que la souveraineté de l'île entière appartient à la France depuis 1815. Les Howas ont entrepris la conquête de l'île, mais la France n'a jamais renoncé à ses droits de souveraineté. Les Howas, au nombre de 600,000, sont seuls hostiles à la France sur les 2,500,000 habitants de l'île.

M. Ferry a constaté la nouvelle situation faite au gouvernement par l'élan du patriotisme devenu plus fort que l'esprit de parti; il a fait remarquer qu'il règne un accord commun sur la question de principe, et qu'il ne faut pas aller jusqu'à indiquer les limites de la politique coloniale dans l'île de Madagascar. La France possède de nombreux droits dans le monde, mais il faut procéder avec prudence, profiter des occasions, agir suivant l'utilité des acquisitions projetées et l'état de ses ressources financières. Voilà le principe de la conduite du gouvernement à Madagascar; si nous allons chez les Howas, c'est pour les civiliser; le premier pas de la civilisation est de conclure des traités. Poursuivons donc la réalisation des traités: ce sont les traités de 1860 et de 1868 qui sont les bases de nos revendications; nous avons voulu négocier comme une nation civilisée doit le faire: malheureusement l'ambassade des Howas venue à Paris, est partie soudainement, quand on croyait être d'accord, et a laissé seulement sa note d'hôtel à payer.

Une action militaire brillante a suivi cette rupture: il existe maintenant sur les côtes de Madagascar une action efficace: les négociations engagées et interrompues une fois ont été reprises le 4<sup>er</sup> février; il est à désirer qu'elles aboutissent à un traité, assurant la protection des peuplades du nord-ouest et de nos nationaux, car il est inadmissible que les étrangers puissent être propriétaires à Madagascar, excepté les Français. La question de la souveraineté entraînerait une guerre à mort avec les Howas, et ce serait le point de départ d'une politique de conquête; il faut rester modestes et sages pour obtenir des résultats pratiques. L'affaire de la Tunisie est terminée, celle du Tonkin touche à sa fin, mais ce n'est pas une raison pour entreprendre une nouvelle affaire; mais si les négociations échouent, nous ne négligerons aucun moyen de réduire les Howas.

M. Ferry conclut en demandant un ordre du jour excluant une politique d'abandon, et en demandant que l'on soumette les questions de détail à une commission avec laquelle le gouvernement se concertera pour poursuivre une politique sage, mais de nature à répondre à l'honneur et aux intérêts de la France.

FRANCE

Les journaux français nous ont apporté naguère la nouvelle de la mort de M. Jacques-Joseph Harmel, fondateur de la célèbre usine du Val-des-Bois, que dirige aujourd'hui son fils, M. Léon Harmel, l'apôtre de la corporation chrétienne.

Les derniers moments de M. Harmel ont été ceux d'un juste: il pria sans cesse et offrit ses souffrances pour la France et les ouvriers. Plein de foi et d'espérance, il craignait — tant son humilité était grande — de ne pas être prêt à paraître devant Dieu. Il remerciait souvent l'un de ses fils, de l'avoir averti, trois jours plus tôt, de la gravité de son état: — Sans toi, vois-tu, je n'aurais pas été préparé à cette grande affaire!...

Il faudrait tout citer dans son admirable testament, dont l'un de ses fils a fait lecture en présence de toute la famille réunie et devant les restes du saint vieillard, au moment où il venait de fermer les yeux. Nous citerons seulement un passage, parce qu'il paraît contenir le plus pratique enseignement, dans ce temps où le luxe semble être devenu le but de la vie du plus grand nombre:

Mes chers enfants, gardez précieusement l'héritage de simplicité que je vous ai laissé. Le luxe ruine les familles, souvent les désunit et offense Dieu. Ne prenez donc pas exemple sur les personnes du monde, pour lesquelles le succès est le commencement d'une vie d'ostentation, où leur vanité cherche une vaine satisfaction. Que le ton de votre maison et de vos habitudes soit simple et toujours bien au-dessous de votre position. Qu'il règne dans votre ameublement une certaine austérité qui sied mieux à des chrétiens. Je ne saurais trop

insister sur ce point. En agissant ainsi, vous habiterez vos enfants à cette vie simple qui est la garantie des bonnes mœurs et de la prospérité. Les enfants imitent tout ce qu'ils voient, et si les parents vivent dans la simplicité, ils les imitent.

Dans notre temps, le luxe est une pente qui nous entraîne, même à notre insu. C'est un courant d'idées, une atmosphère qu'on respire, dont on se pénètre petit à petit. Tout, dans le monde, nous pêche le luxe et nous y porte; on en a presque fait une vertu. Aussi, mes chers enfants, je vous prie de vous raidissez contre ce courant funeste, et vous aurez la mesure de votre simplicité si le monde trouve que vous êtes trop simples. En agissant ainsi, vous serez toujours dans l'aisance, vos enfants contracteront de meilleures habitudes, et vous n'oublierez pas les pauvres.

\*\*

MGR L'ÉVÊQUE D'ANGERS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT. — Nous lisons dans les dernières dépêches du Temps:

Le conseil d'Etat vient de déclarer qu'il y a abus dans l'ordonnance épiscopale rendue publique, à la date du 15 juillet 1883, par l'évêque d'Angers, et les circulaires adressées par lui aux présidents de fabrique et aux curés et desservants du diocèse, à la date des 16 août et 2 octobre 1883.

La décision du conseil d'Etat est fondée sur les motifs suivants:

Dans l'ordonnance et les circulaires précitées, Mgr Freppel a fait usage de son autorité épiscopale pour s'opposer à l'exécution des mesures prescrites à l'effet de contrôler la situation financière de la caisse de secours de son diocèse, établissement public soumis comme tel à la tutelle du gouvernement. Dans ce but il n'a pas craint d'avoir recours à une menace d'excommunication et de faire appel au pouvoir spirituel pour engager une lutte contre l'autorité civile. Il a ainsi commis un excès de pouvoir et méconnu l'autorité qui appartient au gouvernement en vertu des lois sur les établissements publics.

D'autre part, l'évêque d'Angers a détourné de leur but les attributions qu'il tient du décret du 30 décembre 1869, en refusant son approbation aux comptes et budgets des fabriques qui ne s'associeraient pas à sa résistance.

En outre, par les mêmes actes, il a provoqué un concert entre les prêtres et les présidents des conseils de fabrique de son diocèse afin de s'opposer au décret du 13 juin 1883. Sous ces différents rapports, les actes de l'évêque d'Angers rentrent dans les cas d'abus prévus par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X.

Quant à la caisse de secours, le conseil d'Etat décide que l'administrateur devra assigner devant le tribunal civil compétent les comptables de droit et toute autre personne qui, à un titre quelconque, se seraient immiscés dans le remaniement des deniers de l'établissement et demander qu'ils soient condamnés solidairement:

- 1° A lui restituer immédiatement, et à peine de dommages-intérêts, les registres, papiers, titres et valeurs appartenant à la Caisse de secours et maison de retraite;
- 2° A rendre compte dans un délai déterminé et sous une sanction pénale;
- 3° A faire, après épurement des comptes, la remise des pièces comptables et le paiement du reliquat.

Ce n'est qu'après l'issue de ces instances qu'il sera possible d'apprécier la véritable situation de l'établissement ainsi que les conséquences des irrégularités commises et non encore réparées.

C'est alors seulement qu'il conviendra d'examiner s'il y a lieu de supprimer ou de réorganiser la caisse de secours et maison de retraite.

ANGLETERRE

Dans la séance de mardi, à la Chambre des communes, M. Ashmead Bartlett a demandé, qu'en présence du bruit d'après lequel la France allait envoyer 6,000 hommes pour conquérir Madagascar, le gouvernement engageât la Chambre de se réunir en séance de nuit, afin de discuter une motion sur cette nouvelle.

Lord Hartington a répondu à cette demande par un refus.

Dans la séance de mercredi, M. Ashmead Bartlett est revenu à la charge. Il a demandé si le gouvernement comptait prendre des mesures, en cas d'hostilité des Français, pour protéger le commerce anglais à Madagascar, qui se chiffre annuellement par 25 millions de francs.

Lord Hartington a répondu qu'il prie M. Bartlett de s'en rapporter pour le moment à la réponse faite récemment par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, jusqu'à ce qu'on ait reçu de nouvelles informations.

EGYPTE ET SOUDAN

EN MARCHÉ SUR TAMANIEH. — Le Times publie, dans sa seconde édition, la dépêche suivante, datée du 26 au matin, de son correspondant au Soudan:

« Durant la marche d'hier, nos troupes ont beaucoup souffert de la chaleur fort intense; près de 400 hommes sont tombés hors des rangs. Quelques cas d'insolation étaient très graves; mais grâce aux arrangements médicaux, aucun ne s'est terminé fatalement. Les ambulances avaient amené une demi-tonne de glace, qui a sauvé la vie à plus d'un soldat. Presque tous les malades ont actuellement rejoint leurs régiments; mais les troupes ne sont guère en état de supporter aujourd'hui une nouvelle marche. Le cheik Marghani et les Arabes nos amis, au nombre de 161, portent des turbans rouges pour se faire distinguer de nos ennemis. Marghani croit toutefois qu'Osman-Digma ne nous donnera pas l'occasion de combattre. Une reconnaissance a été poussée hier jusqu'à 300 mètres de Tamanieh, sans voir un seul ennemi; on croit que le village est complètement abandonné. S'il en est ainsi, on y mettra le feu, puis nos troupes retourneront à Souakim. »

\*\*

Londres, 27 mars.

Une dépêche de l'amiral Hewett annonce que les Anglais se sont avancés dans la matinée au-delà de Tamanieh et n'ont aperçu que les Arabes qui ont pris la fuite.

L'amiral Hewett considère la campagne comme terminée.

Toutes les autres dépêches reçues du corps expéditionnaire qui, sous le commandement du général Graham, est parti de Souakim à la rencontre des forces d'Osman-Digma, confirment que les Anglais souffrent beaucoup de la chaleur et du manque d'eau. Hier sont tombés morts quarante chameaux et quatre-vingts autres ont été reconnus incapables d'aller plus loin.

Le correspondant du Daily-News va même jusqu'à dire que, si l'état de choses actuel dure encore une semaine, les bataillons anglais deviendront une proie facile pour Osman-Digma.

Le Times déclare, de son côté, que l'on attend avec une vive anxiété les nouvelles d'Egypte qui arriveront aujourd'hui, car c'est le jour où les troupes anglaises livreront probablement un nouveau combat aux rebelles.

Le Times ajoute que si ce combat n'ouvre pas la route de Berber, il ne restera plus que bien peu d'espoir d'accomplir la tâche qui s'impose au gouvernement anglais ou de régler définitivement la question du Soudan.

Le Standard de ce matin conseille à M. Gladstone d'accepter la pairie et de résigner ses fonctions de leader du parti libéral à la Chambre des communes.

\*\*

Londres, 28 mars.

Les troupes du général Graham rentrent à Souakim.

Le Daily-News dit que le général Graham a reçu l'ordre d'évacuer le Soudan oriental.

Le Times blâme vivement l'évacuation qui équivaut selon lui à l'abandon de Gordon.

Une dépêche du Caire au Standard dit qu'il est impossible de confirmer ou de démentir le bruit de l'occupation de Khar-toum par les insurgés.

CANTON DE FRIBOURG

Vos amis. — Nos amis.

On nous écrit de Morat: « Dans une correspondance de Morat qui a paru dans le Confédéré de vendredi, 21 mars, M. le président Friolet veut absolument donner à l'assemblée impopulaire du 26 de ce mois une importance qui lui faisait totalement défaut. — Nous n'avons pas à féliciter ce correspondant de sa prose, elle ne lui vaudrait à coup sûr pas un fauteuil à l'académie. »

« Le correspondant du Confédéré regrette l'absence à la grande assemblée, de Messieurs Bielmann et Marmier, nos députés empruntés. Pourquoi n'y avez vous pas assisté vous-même, illustre écrivain? »

« Vous dites, plus loin, et cette fois nous sommes bien d'accord, que le Murtenbiet est fort dans ses principes, qu'il enverra à Fribourg et à Berne des représentants qui lui feront honneur. Certainement! et l'assemblée du 16 mars ne vous en a-t-elle pas fourni une preuve éclatante? L'abstention de plus de 3,000 citoyens qui n'ont pas voulu participer à votre manifestation, le refus de venir entendre les grands discours de MM. les députés Marmier et Bielmann, discours que l'on avait annoncés à coups de grosse caisse: est-ce que tout cela n'a pas une signification précieuse pour nous, et n'est pas une leçon pour vous? »

« Reconnaissons cependant au Confédéré une qualité; il sait faire en toute circonstance bonne mine à mauvais jeu. Lisez plutôt ce qu'il a écrit dans son numéro de dimanche 23 mars: »

« Il va sans dire que la Liberté a odieusement calomnié l'assemblée de Morat et que ses lignes contenaient pour ainsi dire autant de mensonges que de mots. Le Murtenbiet

inflige au pieux journal le démenti le plus formel; voulez-vous parier que la Liberté ne rectifiera rien? »

« Rectifier quoi, maître Confédéré? On vous feignez d'ignorer ce qui se passe chez nous ou vous l'ignorez réellement. — Continuez; encore un peu plus de bruit avec votre grande assemblée impopulaire et vous deviendrez la risée du public dans tout le district du Lac; on ne rit déjà pas mal, à Morat, de vos phrases embarrassées. »

« Le Confédéré félicite ses amis. Il ne pouvait faire moins; la peine qu'ils se sont donnée valait certainement un témoignage public de reconnaissance. Ce n'est pas la faute des organisateurs si le meeting a fait fiasco. Mais le district du Lac ne veut plus d'eux; il désire qu'on le débarrasse de certains vampires; il désire une administration de la justice correcte, désintéressée et moins coûteuse; la ville de Morat demande une administration communale moins luxueuse et moins vaste, par conséquent plus économique; une administration établie sur le modèle de celles des autres villes de notre canton. »

« Pour cela il faudra nécessairement toucher à certaines personnes chères au Confédéré, chères à MM. Marmier et Bielmann. »

« Ce sont là « vos amis », ô Confédéré! « Leurs adversaires, ou plutôt les adversaires décidés de leurs actes, ce sont les citoyens qui ne veulent pas tolérer plus longtemps le système qui nous écrase et que nous venons de signaler. Leurs adversaires ce sont les citoyens qui désapprouvent, en matière cantonale, une opposition absurde, souvent préjudiciable aux intérêts matériels de notre district. Leurs adversaires, ce sont encore les citoyens qui veulent mettre de l'ordre chez nous d'abord, en commençant par les impôts qui, grâce à une administration dispendieuse, écrasent les contribuables de la commune de Morat. »

« Ce sont là, ô Confédéré, « nos amis. » « UN MORATOIS. »

Un peu de véracité ne messierait pas au Confédéré. Ce journal publie ce qui suit:

A Fribourg, les ultramontains agissent comme suit: Les assistés des communes de la Singine, voisines de la capitale, sont envoyés à Fribourg sous peine de perdre leur finance; à Fribourg ils vivent de mendicité et des aumônes des sociétés de bienfaisance; ils forment le gros de la bande des Tépélets de l'Auge; n'étant pas assistés directement par la ville, on ignore qu'ils le sont par d'autres communes, et ils votent pour la bonne cause, cela va sans dire. O égalité devant la loi!

La Liberté nous donnera-t-elle un démenti? Nous l'en défions.

La Liberté n'aura pas de peine à relever ce défi.

Elle fera observer d'abord que la politique n'entre pour rien dans les agissements, d'ailleurs répréhensibles, de certaines communes. C'est une préoccupation d'économie mal entendue qui les guide.

Il est absolument faux que les assistés des communes de la Singine domiciliés à Fribourg y exercent le droit de vote. Les autorités supérieures ont autorisé les Comités électoraux à se faire délivrer par les communes respectives la liste de leur assistés, et ces derniers ont été radiés des listes électorales.

Arboriculture

Nous apprenons que la conférence donnée à Semsales, samedi dernier, par les soins de la Société fribourgeoise d'arboriculture, a pleinement réussi.

M. Burky, dont l'éloge n'est plus à faire, a exposé, le matin, devant un nombreux auditoire, réuni à la salle de l'auberge du Moléson, les diverses manières de planter les jeunes arbres, en indiquant particulièrement les soins qu'exigeait leur entretien.

Dans l'après-midi, les jeunes gens de l'école secondaire de Châtel-Saint-Denis, sous la direction de M. Villard, se sont joints aux Semsalois, et se sont rendus avec ces derniers au verger de M. le docteur Perrin, où M. Burky, abordant le côté pratique de sa conférence, a littéralement ébahi tout son monde, en ouvrant des horizons nouveaux sur la manière de conduire et d'arranger les jeunes arbres plantés en plein vent.

La conférence s'est terminée au jardin de M. Jean Buclin, où les amateurs ont pu prendre une seconde leçon pratique sur la manière de diriger et d'entretenir les espaliers et les arbres nains.

Des remerciements chaleureux ont été votés à la Société d'arboriculture et adressés au conférencier, M. Burky, lequel a exprimé toute la satisfaction qu'il éprouvait de voir un si nombreux auditoire prendre tant d'intérêt à une culture assez négligée jusqu'à présent dans nos campagnes.

Nous espérons, avec l'honorable conférencier, que nos populations ne négligeront pas l'occasion qui leur est offerte par la Société d'arboriculture, d'étendre leurs connaissances sous ce rapport.

**Union chorale**

MM. les membres actifs et passifs sont invités à se rencontrer demain, 30 courant, à 1 heure au café du Gothard. Excursion et éventuellement photographie du groupe.

**FAITS DIVERS**

On rapporte de Bâle la délicieuse petite histoire suivante :

Un pauvre couple habitant Bâle, la tête remplie du célèbre héritage Ott qui devait leur revenir, s'en allèrent consulter une tireuse de cartes qui leur indiqua un moyen de devenir riches et heureux. Il s'agissait tout simplement d'acheter la *Sainte-protection* (Geistliche Schild). En cherchant le volume tant désiré, les deux pauvres vieux se mirent en rapport avec une marchande de *brisselets*, qui paraît-il, s'occupait aussi un peu d'antiquités. Cette femme ayant compris que ce livre était d'une haute importance pour le couple, promit de lui en chercher un; effectivement, elle revint au bout de trois semaines avec la bonne nouvelle qu'elle avait trouvé le livre en question. Elle avait, dit-elle, réussi à dénicher dans le Schwarzwald un baron qui habitait son château avec des vieilles tantes. Le dit baron avait réussi à

s'enrichir, lui et les siens, par l'usage du saint (?) volume qu'il avait fait murer dans la cave de son château. Le baron demandait 2000 fr. pour s'en défaire. Les deux superstitieux formèrent, avec d'autres connaissances ayant quelques moyens, une sorte de petite société anonyme, pour l'achat et l'exploitation du livre. On réussit à trouver 1000 francs qui furent livrés au baron par la marchande de brisselets, qui avait eu à cette occasion une séance solennelle avec le dit baron en compagnie de deux ou trois membres de la société anonyme en question. La remise du livre, qui était écrit à la main avec du sang, puis trempé dans de l'huile, fut l'occasion d'une cérémonie imposante.

Un des assistants fit bien la remarque que M. le baron, pour être aussi riche, était bien mal habillé. Mais on ne fit pas attention à cette observation, et cela d'autant moins que la marchande assura que le baron était un homme très original qui aimait de temps en temps à endosser le costume de l'un de ses nombreux domestiques. Dans une maison du Petit Bâle eurent lieu les premières prières; trois hommes et plusieurs femmes appartenant à différentes conditions y assistaient, mais on ne vit toujours pas venir l'argent. C'est le baron qui trouva le motif de cette abstention en assurant que le volume sacré était sans

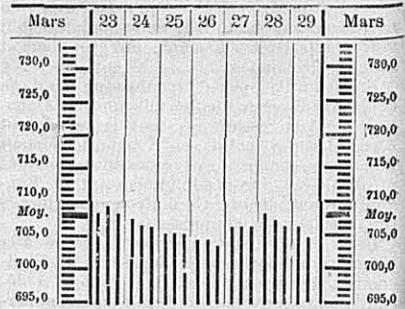
effet parce qu'il n'y avait pas eu transmission officielle au nouveau propriétaire. Il s'offrit de faire faire cette opération par l'évêque de Fribourg en Brigaud contre le paiement du solde, soit de 1000 fr. Les pauvres gens réussirent à ramasser 875 fr. Il restait ainsi 100 marks qui furent soi-disant prêtés par la marchande de brisselets. L'acte de transmission, écrit sur papier huilé et tout chamarré de signes cabalistiques, fut cherché à Fribourg par l'un des délégués bâlois.

Quant à M. le baron, il resta à Bâle, attendant le retour du délégué et ne manqua pas de se faire bien soigner dans un bon hôtel aux dépens d'un portier qui faisait également partie de l'association des sorciers. C'est par un procès devant le tribunal civil de Bâle que cette belle histoire a été découverte. Le livre sacré avait fonctionné jusqu'au dernier jour, mais sans faire venir d'argent, « parce qu'il y avait désunion dans la famille. » Le baron et la marchande de brisselets, qui furent connus dans la suite pour être l'homme et la femme, viennent de disparaître sans laisser de traces. Quant à la tireuse de cartes, elle a été condamnée à une amende de 10 francs.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

**Observatoire météorologique de Fribourg**  
**Baromètre**

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.



**Thermomètre (Centigrade)**

Mars	23	24	25	26	27	28	29	Mars
7 h. matin	0	4	0	1	-3	0	1	7 h. matin
1 h. soir	6	7	5	6	6	10	11	1 h. soir
7 h. soir	5	5	2	2	5	8		7 h. soir
Minimum	0	4	0	1	-3	0		Minimum
Maximum	5	7	5	6	6	10		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité  
**ORELL, FUSSLI & C<sup>IE</sup> à FRIBOURG**

**Trouvé!!!**

PAR suite d'études infatigables M. le Dr **Benden** a découvert une

**Pommade POUR cheveux**

de laquelle on peut dire avec raison qu'elle atteint son but. En très peu de temps cette pommade produit **infailliblement** une chevelure épaisse et forte, et empêche les cheveux de tomber. Succès infaillible et absolu garanti par l'inventeur.

Prix du flacon : 4 fr.

Seul dépôt, à Berne, Pharmacie **ROGG**. (O 101)

**A louer**

Pour la Saint-Jacques prochaine, un appartement situé au centre de la ville et comprenant 5 chambres et une cuisine sur le palier, avec part à la cave et au galetas. (O 99)

S'adresser Grand'Rue, N° 145.

**M. BUGNON**

**Chirurg. Dentiste Fribourg**

sera à Bulle, Hôtel du Cheval-Blanc, *jeudi*, 3 avril, jour de la foire.

**Ancienne maison**

vins de Bordeaux et Rhums, demande des représentants; conditions avantageuses. Poste restante, Bordeaux B. C. 10. Références exigées. (M. 1087 Z.) (O. 96)

**Norddeutscher Lloyd.**

Gröfste

**Postdampfschiffahrtsgesellschaft nach Amerika.**

Beförderung mit Schnelldampfern. — Reise-dauer nach New-York 8 Tage.

Ferner direkte Post-Verbindung nach Baltimore, New-Orleans, Galveston, Rio de Janeiro, Montevideo und Buenos-Aires. Wegen Ausfuhr und Reiseafford wende man sich an die vom hohen Bundesrath patentirte Generalagentur von (O 55)

**Wm Breuckmann jgr.**,  
Basel, Centralbahnpfatz 6.



**Avis important**  
**AUX EMIGRANTS**

Après avoir lu une annonce parue dans l'*Helvetia* au sujet de la maison Zwilchenbart, représentant la C<sup>ie</sup> générale transatlantique, je tiens à déclarer au public que, quoique nos expéditions se fassent aussi du Havre, nous n'avons aucun rapport avec la dite *COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE*, et qu'ainsi notre compagnie ne doit pas être confondue avec elle. L'année dernière nos vapeurs ont transporté plus de **100,000 passagers** pour l'Amérique du Nord, donc à peu près cinq fois autant que ceux de la Compagnie transatlantique. Ce chiffre prouve assez la confiance dont jouit notre Société, contre laquelle jamais aucune plainte n'a été déposée par des passagers pour mauvais traitements. (Voir procès de presse de la Compagnie transatlantique, du 21 février 1884, devant la cour d'assise de Berne.) (O 100)

**L'Agence générale du LLOYD**  
de l'Allemagne du Nord.

**Wm. BREUCKMANN jgr, 6, Centralbahnpfatz, à Bâle.**

Vient de paraître à la maison **Orell, Fussli & Cie, à Zurich**, et se trouve en vente dans toutes les librairies: (O 70 1/2)

**Essai de géographie locale**

d'après le livre de lecture de **H. R. RUEGG**

Professeur à l'Université de Berne

**Par A. PERRIARD**

à l'école secondaire de Cormérod.

Avec 6 gravures intercalées dans le texte.

Ce petit livre, qui a été approuvé par la Direction de l'instruction publique du canton de Fribourg, tend à vulgariser une nouvelle méthode pour l'enseignement de la géographie. D'après cette méthode, on débute par l'étude du lieu natal et on agrandit ensuite progressivement l'horizon des connaissances géographiques en allant du connu à l'inconnu, au lieu de commencer par des généralités abstraites sur le système de l'univers, sur le globe terrestre et ses grandes divisions naturelles. Le P. Girard a enseigné le premier cette méthode.

La monographie ci-dessus décrit successivement le lieu natal, la maison d'école, ses dépendances, les points cardinaux, les environs de l'école, le village où elle se trouve, le territoire de la commune, la population, etc.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

**MANUALE RITUUM**

**Liturgiæ Romanæ**

ad usum venerabilis cleri præsertim ministerio parœciarum addicti, necnon alumnorum ad sacrum ministerium aspirantium, ex fontibus authenticis concinnatum a

**R. D. F.-X. PILLER, theologiæ professore**

Seconde édition, soigneusement revue. In-8° de plus de 500 pages. — Prix : 4 fr. 50.

Comme le dit l'auteur, ce Manuel s'adresse aux élèves des grands séminaires et aux curés voués au ministère des paroisses. Écrit dans un style très pur et d'une clarté remarquable, il sera une bonne fortune entre les mains de MM. les ecclésiastiques qui, désireux d'exercer convenablement leurs fonctions liturgiques (*omnia honeste et secundum ordinem fiant*. I Cor., xiv, 40), n'ont pas le loisir d'étudier des ouvrages volumineux. L'édition présente a une opportunité précieuse, parce qu'elle contient et explique les nouvelles rubriques prescrites par S. S. Léon XIII qui entrent en vigueur avec l'année 1884.

**A vendre**

Le buffet-restaurant de Henniez, gare Henniez-les-Bains. Prix modique, facilités de paiement. S'adresser à **M. NABHOLZ-COONY, à Fribourg.** (O. 95)

**Une demoiselle de magasin**

connaissant les deux langues pourrait entrer chez Ant. COMTE, Fribourg. Inutile de présenter sans les meilleures références. (O. 98 1/2)

**PUBLICATIONS DE L'ŒUVRE DE S.-PAUL**  
En vente à l'Imprimerie Catholique suisse.

Les illustrations et les célébrités du XIX<sup>e</sup> siècle, collection publiée par séries dont chacune, formant un vol. in-8, se vend séparément, franco : 4 fr.

Première série : Léon XIII; le général Vinoy; le frère Philippe; Montalbert; Dronot; Rosalio; Jaamir; comtesse de Chambord; Moncey; Armand de Melun; Eugénie et Maurice de Guérin.

Deuxième série : La Moticrière; docteur Larrey; Augustin Cochin; Henri Monnier; Saint-Arnaud; Pasteur; Louis Veillot; Chateaubriand; R. P. de Ravignan.

Troisième série : Le Prince impérial; Dom Guéranger; M. Latné; H. Flandrin; Dupuytren; Poniatowski; Charles X; Lincoln; Boieldieu; le duc de Reichstadt; maréchal Pélissier; Livingstone; Jean Rebol; la reine Marie-Amélie.

Quatrième série : Mgr de Quélen; amiral La Roncière le Nourry; Garfield; Cavaignac; Père Félix; Geoffroy; Saint-Hilaire; duc de Richelieu; David d'Angers; Gavouzi; général Marguerite; Mme Récamier; Paul Bozans; Joseph et Xavier de Maistre; général La Fayette.

Cinquième série : Sylvio Pellico; par J. d'Appriou; le comte Henry de Riancoy; par Ch. de Montrevel; l'ingénieur, par le général Ambert; Ozanam; par Dom Piolin; Mgr Affre; par J. Guillermin; le général Foy; par Elie Fleury; Augustin Barbier; par J. d'Appriou; les frères Hatry; par Joseph Lehry; Schneider; par J. S. Girard; Royer-Collard; par P. Vedrène; Le Play; par A. Rastoul; Mgr Gerbet; par Dom Piolin; Daniel Manin; dictateur de Venise; par J. Morey; le colonel Tallant, défenseur de Phalsbourg; par le général Ambert.

Toutes ces études sont écrites par des littérateurs de talent, ayant tous fait leurs preuves et la plupart ayant connu les personnages qu'ils mettent en scène.

**NOUVELLES PUBLICATIONS**

En vente à l'Imprimerie Catholique suisse.

Le Père Denis Petau d'Orléans, jésuite, ses vies et ses œuvres, par J.-C. Vital Chatellain, chanoine missionnaire. In-8. — Prix : 7 fr. 50.

Vingt ans en Annam, ou Mémoires du P. Benigne, publiés par A.-C. Roget. In-8. — Prix : 2 fr. 50.

Histoire et littérature bibliques, la Création, par M. l'abbé A. Laporte, curé de Chezy-l'Abbaye. In-12. — Prix : 1 fr. 50.

Précis d'histoire universelle de la Religion, à l'usage des écoles, par Ch. Bannache, de l'Oratoire. In-18, broché. — Prix : 2 fr.

Le même, cartonné : 2 fr. 50.

Élévations et consolations. Souvenirs poétiques, par M. L. Chevojon, archiprêtre de N.-D. des Victoires à Paris. Un vol. in-18 jésus. Edition ordinaire. Prix franco : 3 fr. — Edition de luxe : 5 fr.

Ces poésies composées pour des amis ont déjà fait beaucoup de bien et ramené à Dieu bien des âmes qui en étaient dégoûtées. C'est dans la pensée qu'elles font encore du bien que M. Chevojon les a réunies pour la première fois en un volume.

**DU DEVOIR MATERNEL**

**Conseils aux jeunes mères**

Par une Mère de famille.

Prix : 25 cent.